

**L'accompagnement éducatif, dispositif destiné à contribuer à la réussite scolaire des élèves par l'organisation d'activités relevant de quatre domaines d'activités, a mis en exergue l'aide aux devoirs et aux leçons ainsi que la pratique artistique et culturelle. Il s'est particulièrement imposé dans les collèges de l'éducation prioritaire et auprès des élèves les plus jeunes. Pour mettre sur pied des activités, les établissements ont fait appel à des intervenants internes au système éducatif et noué des collaborations externes. Les intervenants de l'aide aux devoirs et aux leçons, surtout en mathématiques mais aussi en français, ont d'abord dispensé une aide méthodologique, et souvent permis que le travail écrit, à faire hors la classe, soit en partie effectué et les leçons apprises durant ces temps d'accompagnement. Les deux tiers des chefs d'établissement ont noté une amélioration dans le comportement, la motivation et la réussite scolaire des élèves ; nombre d'intervenants ont relevé chez ces derniers une plus grande confiance en soi.**

## L'accompagnement éducatif dans les collèges publics en 2008-2009

Mis en place à la rentrée scolaire 2007 dans les établissements de l'éducation prioritaire (BO n° 28 du 19 juillet 2007) mais aussi expérimenté par d'autres établissements volontaires, l'accompagnement éducatif a été généralisé à la rentrée 2008 à l'ensemble des collèges publics et privés sous contrat avec pour objectif d'accueillir, en milieu scolaire et après les cours, des élèves volontaires afin de contribuer à leur réussite scolaire (BO, encart au n° 25 du 19 juin 2008). Dans ce cadre, les établissements proposaient tout au long de l'année des activités dans quatre domaines : l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique artistique et culturelle, la pratique sportive et la pratique d'une langue vivante étrangère. L'accompagnement éducatif repose sur la participation d'enseignants volontaires ou d'autres catégories de personnels (assistants pédagogiques, assistants d'éducation, etc.), ainsi que sur celle d'intervenants extérieurs (collectivités territoriales, associations, structures à caractère scientifique, artistique ou culturel, etc.).

À la demande de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a été chargée d'une étude visant à apprécier le fonctionnement du dispositif d'accompagnement éducatif dans les collèges publics au cours de l'année scolaire 2008-2009, à l'occasion de la

première année de sa généralisation. Pour ce faire, des informations de diverses natures ont été collectées sur la base d'un échantillon national d'établissements et d'intervenants (voir l'encadré méthodologique).

### La mise en œuvre de l'accompagnement éducatif

Avant que l'accompagnement éducatif ne soit mis en place dans les collèges, au titre d'une expérimentation dès l'année scolaire 2007-2008 ou lors de sa généralisation en 2008-2009, des activités périscolaires ou extrascolaires relevant des quatre domaines d'activités étaient déjà proposées dans la plupart des collèges ayant participé à l'enquête (soutien scolaire ou aide aux devoirs, programmes personnalisés de réussite éducative, ateliers artistiques ou activités de découverte, activités sportives dans le cadre de l'association sportive scolaire ou la section sportive éventuelle, pratique des langues étrangères *via* des séances animées par un assistant de langue, etc.). De telles activités ont pu être prises en compte dans l'accompagnement éducatif par une articulation de celles-ci avec des activités nouvellement conçues ou une intégration en l'état : dans de nombreux collèges, ce dispositif d'accompagnement éducatif a composé avec toute ou partie de l'offre préexistante. Ainsi en a-t-il été de

l'aide aux devoirs et aux leçons, seul domaine à comporter dans une large mesure des activités proposées antérieurement aux élèves en dehors des heures de cours (60 %) et relativement peu d'activités nouvellement organisées (43 %) ; les premières ont alors généralement été prises en compte grâce à une articulation avec les secondes. Quant aux trois autres domaines, ils auront surtout été mobilisés pour offrir des activités nouvelles aux élèves (dans 59 % des cas pour la pratique artistique et culturelle, 66 % pour la pratique sportive et 69 % pour la pratique d'une langue vivante étrangère).

**Si l'aide aux devoirs et aux leçons existait presque dans tous les collèges, l'éducation prioritaire s'est emparée de l'ensemble du dispositif**

Sur la base des données à valeur nationale (fournies par la DGESCO) et des données d'échantillon collectées en fin d'année scolaire (DEPP), on peut observer qu'une grande majorité de collèges publics avaient mis en place le dispositif d'accompagnement éducatif en 2008-2009, année de sa généralisation, notamment la quasi-totalité de ceux qui étaient en réseau « ambition réussite » (tableau 1). Plus de deux collèges sur trois avaient mis en place au moins trois domaines d'activités sur les quatre (69 %). Cependant, ce sont les établissements relevant de l'éducation prioritaire et ceux qui disposaient d'une certaine expérience, acquise durant l'année d'expérimentation du dispositif, qui ont, plus que les autres, exploité la combinaison des quatre domaines, ces deux types d'établissement ne se recoupant qu'en partie. En outre, si les collèges implantés en zone rurale n'ont pu, en proportion, se hisser à l'égal des autres dans la mise en place de la totalité des domaines, ils ont été relativement plus nombreux à en avoir organisé deux ou trois, peut-être pour compenser autant que faire se pouvait une offre d'activités moindre. Au vu des seules données de l'échantillon, hormis le domaine de l'aide aux devoirs et aux leçons, pierre angulaire du dispositif, la pratique artistique et culturelle arrivait en tête avec six collèges sur sept l'ayant mise

**TABLEAU 1 – L'existence du dispositif et des domaines le composant dans les collèges, étant donné quelques paramètres contextuels**

France métropolitaine et DOM

Domaine d'activités considéré	Au moins un domaine d'activités mis en place (%)	Aide aux devoirs et aux leçons (%)	Pratique artistique et culturelle (%)	Pratique sportive (%)	Pratique d'une langue vivante étrangère (%)
<b>Paramètres contextuels considérés</b>					
<b>Collèges de la population nationale</b> (source : données agrégées centralisées par la DGESCO en juin 2009)					
<b>Tous collèges ayant transmis de l'information</b>	97,1	–	–	–	–
• Réseau « ambition réussite »	98,8	–	–	–	–
• Réseau de « réussite scolaire »	98,7	–	–	–	–
• Hors éducation prioritaire	96,7	–	–	–	–
<b>Collèges ayant participé à l'enquête</b> (source : données d'échantillon DEPP collectées de mars à octobre 2009)					
<b>... et mis en place l'accompagnement éducatif</b>					
<b>Tous collèges où le domaine considéré existait</b>	623 collèges 99,8	618 collèges 99,2	531 collèges 85,2	435 collèges 69,8	312 collèges 50,1
• Réseau « ambition réussite »	100,0	98,4	95,1	85,3	63,9
• Réseau de « réussite scolaire »	100,0	100,0	94,4	86,1	61,1
• Hors éducation prioritaire	99,8	99,2	82,7	65,5	53,3
• Implantation en zone rurale	99,1	99,0	87,5	60,6	40,4
• Implantation en zone urbaine	100,0	99,2	84,8	71,7	52,0

Sources : MENJVA-DEPP, MENJVA-DGESCO

en place ; le domaine de la pratique sportive existait à peu près dans sept collèges sur dix et celui de la pratique d'une langue vivante étrangère, anglais ou autre, dans un collège sur deux. Les établissements d'éducation prioritaire, plus fréquemment que les autres, ont tiré parti de ces trois domaines : les collèges concernés y ont vu des opportunités pour répondre à des besoins ou améliorer l'accès à des activités dont les élèves n'auraient pu bénéficier sans cela. Néanmoins, autant la pratique artistique et culturelle est apparue aussi bien dans des collèges implantés en milieu rural qu'en milieu urbain ou semi-urbain, autant les deux autres domaines, pratique sportive et pratique d'une langue vivante étrangère, se sont davantage imposés en milieu urbain. Dans le premier cas, il était possible de s'appuyer sur des activités existant assez couramment en collège, comme le théâtre, et de les compléter en faisant appel à des ressources locales (établissement ou extérieur). Dans les deux autres cas, la situation se présentait différemment : s'agissant de la pratique sportive, il était nécessaire d'innover pour que l'offre se démarque à la fois des cours d'éducation physique et sportive et de ce que proposait l'association sportive, notamment par le recours à des partenariats extérieurs, plus aisé en milieu urbain ; de son côté, la pratique d'une langue

vivante, impulsée en beaucoup d'endroits essentiellement par un ou deux enseignants, a peut-être connu une demande sociale plus forte en milieu urbain.

Les données à valeur nationale relatives à la répartition de la masse horaire consacrée, en 2008-2009, à l'accompagnement éducatif selon le domaine d'activités sont comparables à celles de l'échantillon (tableau 2) : environ deux heures sur trois auront servi à l'aide aux devoirs et aux leçons, une sur cinq à la pratique artistique et culturelle, une sur dix à la pratique sportive et moins d'une sur vingt à celle d'une langue vivante étrangère. En moyenne, le volume horaire global a atteint 721 heures annuelles dans un collège, parmi tous ceux de l'échantillon qui avaient transmis ce genre d'information ; les données à valeur nationale ont conduit à 682 heures. Pour arrêter le volume horaire consacré à chaque domaine d'activités de l'accompagnement éducatif, les chefs d'établissement se sont déterminés en fonction d'abord des ressources humaines disponibles (90 %) puis des besoins des élèves (73 %), ensuite des objectifs du projet d'établissement (50 %). Dans une moindre mesure, ont aussi pu compter les demandes des familles (33 %), les possibilités de financement (23 %) et les équipements disponibles (20 %) ; les autres critères sont restés marginaux.

**TABLEAU 2 – Répartition de la masse horaire consacrée à l'accompagnement éducatif selon le domaine d'activités dans les collèges, étant donnés quelques paramètres contextuels**

France métropolitaine et DOM

Domaine d'activités considéré Paramètres contextuels considérés	Au moins un domaine d'activités mis en place	Aide aux devoirs et aux leçons	Pratique artistique et culturelle	Pratique sportive	Pratique d'une langue vivante étrangère
<b>Collèges de la population nationale</b> (source : données agrégées centralisées par la DGESCO en juin 2009)					
<b>Tous collèges ayant transmis de l'information</b>	3 483 126 heures <b>100,0 %</b>	2 272 010 heures <b>65,2 %</b>	717 212 heures <b>20,6 %</b>	359 163 heures <b>10,3 %</b>	134 741 heures <b>3,9 %</b>
<b>Collèges ayant participé à l'enquête et mis en place le dispositif</b> (source : données d'échantillon DEPP collectées de mars à octobre 2009)					
<b>Tous collèges pour lesquels l'information était disponible</b>	592 collèges 427 144 heures <b>100,0 %</b>	587 collèges 291 884 heures <b>68,3 %</b>	501 collèges 74 895 heures <b>17,5 %</b>	407 collèges 41 371 heures <b>9,7 %</b>	284 collèges 18 994 heures <b>4,5 %</b>
• Réseau « ambition réussite »	59 collèges 65 544 heures <b>100,0 %</b>	58 collèges 40 496 heures <b>61,8 %</b>	57 collèges 15 255 heures <b>23,3 %</b>	50 collèges 7 115 heures <b>10,8 %</b>	35 collèges 2 678 heures <b>4,1 %</b>
• Réseau de « réussite scolaire »	71 collèges 71 875 heures <b>100,0 %</b>	71 collèges 49 453 heures <b>68,8 %</b>	66 collèges 12 004 heures <b>16,7 %</b>	61 collèges 7 219 heures <b>10,0 %</b>	41 collèges 3 199 heures <b>4,5 %</b>
• Hors éducation prioritaire	462 collèges 289 725 heures <b>100,0 %</b>	458 collèges 201 935 heures <b>69,7 %</b>	378 collèges 47 636 heures <b>16,4 %</b>	296 collèges 27 037 heures <b>9,3 %</b>	208 collèges 13 117 heures <b>4,5 %</b>
• Implantation en zone rurale	101 collèges 50 366 heures <b>100,0 %</b>	100 collèges 33 849 heures <b>67,2 %</b>	87 collèges 8 948 heures <b>17,8 %</b>	60 collèges 4 690 heures <b>9,3 %</b>	40 collèges 2 879 heures <b>5,7 %</b>
• Implantation en zone urbaine	491 collèges 376 778 heures <b>100,0 %</b>	487 collèges 258 035 heures <b>68,5 %</b>	414 collèges 65 947 heures <b>17,5 %</b>	347 collèges 36 681 heures <b>9,7 %</b>	244 collèges 16 115 heures <b>4,3 %</b>

Sources : MENJVA-DEPP, MENJVA-DGESCO

### Les enseignants, groupe d'intervenants majoritaire dans tous les domaines d'activités, particulièrement celui de la pratique d'une langue vivante étrangère

On peut distinguer quatre grandes catégories d'intervenants auprès des élèves : les enseignants exerçant dans le collège ou non, les assistants d'éducation ou pédagogiques de l'établissement, les autres personnels (documentalistes, conseillers principaux d'éducation, assistants de langue, etc.) et les intervenants extérieurs au système éducatif. Si les enseignants ont représenté le groupe majoritaire dans tous les domaines, cette situation a surtout prévalu dans celui de la pratique d'une langue vivante étrangère (trois intervenants sur quatre). Les assistants ont surtout pesé dans le domaine de l'aide aux devoirs et aux leçons (environ trois intervenants sur dix) et les intervenants extérieurs ont particulièrement compté dans celui de la pratique sportive (au moins un intervenant sur quatre). Enfin, dans le domaine de la pratique artistique et culturelle, les trois groupes d'intervenants non enseignants sont distribués de façon plus équilibrée : les intervenants

extérieurs ont joué un rôle particulier en apportant des compétences spécifiques, et les intervenants internes ont pu, parallèlement à leurs fonctions, développer certaines compétences professionnelles dans un contexte moins normatif (exemple d'un atelier de lecture ou d'écriture mené par un documentaliste) ou exploiter des ressources individuelles non mises en œuvre dans le cadre de leur activité habituelle.

### Des interventions menées en collaboration surtout dans deux domaines d'activités

Dans le domaine de l'aide aux devoirs et aux leçons, où l'association de plusieurs intervenants pour conduire des activités auprès d'élèves a été assez répandue (56 % des intervenants), les interventions ont été très généralement réalisées en binôme (à 97 %), incluant généralement un partenaire interne au système éducatif, en l'occurrence un enseignant ou un assistant. Dans le domaine de la pratique artistique et culturelle, où l'association avec autrui était tout aussi répandue (57 % des intervenants), la modalité largement dominante a été l'intervention conjointe (pour neuf personnes sur dix) ; toutes modalités confondues, les

interventions impliquaient le plus fréquemment un partenaire interne – de façon dominante, un enseignant d'une discipline non artistique, et dans une moindre mesure, un enseignant d'arts plastiques ou d'éducation musicale, voire un assistant de l'établissement – parfois un partenaire externe – par ordre d'importance, un artiste, un membre d'une structure à caractère scientifique, artistique ou culturel ou/et un membre d'une association. Dans les domaines de la pratique sportive et de la pratique d'une langue vivante étrangère, l'association avec un ou plusieurs autres intervenants s'est avérée moins répandue (respectivement 48 % et 34 % des intervenants), l'intervention conjointe restant la dominante (respectivement pour neuf et huit intervenants sur dix).

De façon variable selon les domaines d'activités, les collèges ont bâti une collaboration externe en faisant appel à des intervenants extérieurs au système éducatif pour leurs compétences particulières. Celles-ci permettaient d'organiser soit des activités répondant à des besoins grandissants dans l'établissement (ressources supplémentaires dans l'aide aux devoirs et aux leçons que constituaient des enseignants retraités),

soit des activités de nature différente de ce que celui-ci était capable d'offrir (activités de nature sportive se démarquant complètement de l'offre interne), soit encore des activités permettant d'enrichir la réalisation d'un projet interne (activités de nature artistique ou culturelle alliant des savoirs de plusieurs ordres). C'est d'abord la pratique sportive qui a suscité des partenariats extérieurs (dans 48 % des collèges), généralement au moyen de conventions, ensuite la pratique artistique et culturelle (43 %) ; à cet égard, l'aide aux devoirs et aux leçons s'est trouvée nettement en retrait (dans 19 % des collèges) et la pratique d'une langue vivante étrangère davantage encore (7 %).

### **Les mathématiques puis le français, clés de voûte de l'aide aux devoirs et aux leçons**

Dans le domaine de l'aide aux devoirs et aux leçons, les champs disciplinaires les plus fréquemment couverts par les intervenants étaient d'abord les mathématiques puis le français. C'est en premier lieu une aide méthodologique qui était dispensée (88 % des intervenants concernés) ; en deuxième lieu, le travail écrit demandé était au moins en partie fait (84 %) et les leçons apprises (80 %), sans que des différences marquées entre catégories d'intervenants ne soient apparues ; en troisième lieu et dans une bien moindre mesure, un approfondissement du travail effectué en classe pouvait aussi être réalisé (48 %). Ces aides n'étaient pas dissociables d'un travail d'explication à l'adresse des élèves (73 %) et de vérification de leur compréhension tant des consignes que des énoncés (66 %). Dans le domaine de la pratique artistique et culturelle, le tout premier champ d'activités traité était celui du théâtre (38 %) ; les autres principaux champs ont concerné le dessin et la peinture (24 %), ont donné lieu à un atelier d'écriture (23 %), de technique de l'image, du son ou du spectacle ou bien de pratique vocale (mêmes proportions), ont inclus une activité liée à la littérature (22 %), un approfondissement mêlant plusieurs disciplines liées entre elles par le langage ou les techniques utilisés (21 %), ou une pratique linguistique, écrite ou orale (19 %). Bien des activités ont été entreprises avec les élèves,

telles que la réalisation d'un travail collectif (90 %), une production mettant en jeu la créativité des élèves (86 %), l'explicitation ou la réexplication de notions (85 %), l'apport d'une aide technique (81 %), la réalisation d'un travail individuel (même proportion), l'initiation à une technique artistique (75 %), enfin, la préparation d'une présentation individuelle ou collective destinée à un public (70 %).

Dans le domaine de la pratique sportive, les types d'activités proposés aux élèves ont été plus fragmentés que dans les autres domaines ; néanmoins, certains types ont dominé, tels que les sports collectifs de petit terrain (30 %) et les sports de raquettes (27 %), mais aussi les sports collectifs de grand terrain (19 %), les activités physiques d'expression comme la danse, le cirque ou le mime (16 %), les sports de combat (14 %) et les activités d'entretien et de relaxation (12 %). Pour conduire ces activités, les intervenants ont recouru à certaines démarches dont les plus communes ont consisté à adapter les contenus aux besoins ou souhaits des élèves (66 % des intervenants), à privilégier les formes jouées (55 %), à veiller à l'apprentissage des règles en vigueur (39 %), à privilégier les apprentissages méthodologiques (33 %) ou à transmettre des connaissances théoriques nécessaires à la pratique de ces activités (28 %).

Dans le domaine de la pratique d'une langue vivante étrangère, la langue cible a été, en dominante et de très loin, l'anglais (81 %), puis l'espagnol (12 %) et l'allemand (6 %) ; d'autres langues cibles ont été proposées de façon marginale, telles que l'italien, le russe ou le chinois principalement (1 %). Conformément à l'esprit et la lettre de l'accompagnement éducatif, l'expression orale semble bien avoir été le champ d'activité le plus répandu chez les intervenants (plus de deux sur trois), sans préjuger de la qualité de ce qui a été effectué dans les différents groupes d'élèves et les collègues concernés. Deux autres types ou champs d'activités ont été assez fréquemment mobilisés, un atelier de grammaire (deux intervenants sur cinq) et des ateliers liés au théâtre, à la poésie ou à la diction (un intervenant sur trois). Dans une moindre mesure, certains intervenants ont proposé

aux élèves un atelier d'informatique appliquée aux langues ou un atelier d'écriture (respectivement environ un intervenant sur quatre). Dans les ateliers de grammaire, les intervenants ont plus fréquemment mené leurs activités seuls et se sont adressés à des élèves ayant, pour le moins, de réelles difficultés scolaires. Dans les ateliers d'écriture ou d'informatique appliquée aux langues, les interventions ont en revanche été plus fréquemment collaboratives.

### **Une offre diversément organisée mais avec des points communs**

La durée hebdomadaire de fonctionnement du dispositif s'est calée sur huit heures environ dans quatre collèges sur dix, plus souvent à raison de deux heures quotidiennes sur quatre jours (28 %) que de façon variable ; un collège sur trois (34 %) a pu réserver plus de huit heures hebdomadaires au fonctionnement de l'accompagnement éducatif et un sur quatre (26 %) s'est situé en deçà de cette durée de fonctionnement. Les heures d'accompagnement éducatif se situaient le plus souvent en fin de journée, après les cours, quel qu'ait été le domaine d'activités. Dans les premier et troisième domaines – aide aux devoirs et aux leçons, pratique sportive –, un chef d'établissement sur dix a indiqué l'existence d'heures banalisées d'emblée à cet effet, et dans les deux autres domaines, un sur dix a mentionné une utilisation systématique de la pause méridienne. Dans les mêmes collèges, les élèves inscrits à l'accompagnement éducatif ont très généralement été rassemblés en petits groupes, dont la taille dominante était comprise entre huit et quinze personnes (respectivement 55 %, 62 %, 58 % et 49 % dans les quatre domaines d'activités). Les groupes de plus petite taille ont été assez nombreux dans les domaines de l'aide aux devoirs et aux leçons (38 %) et de la pratique d'une langue vivante étrangère (40 %) ; ceux de plus grande taille ont surtout existé dans le domaine de la pratique sportive (22 %). Jusqu'à une heure hebdomadaire d'accompagnement éducatif, en moyenne, ce sont les élèves les plus avancés dans leur scolarité qui étaient les plus nombreux à être concernés par cette durée (41 %, 37 %, 25 % et 15 % respectivement de la troisième à la

sixième). Au-delà d'une heure hebdomadaire, cette hiérarchie s'est renversée au bénéfice des élèves les plus jeunes, qui ont bénéficié du dispositif en plus grand nombre, la durée dominante se situant entre une et deux heures hebdomadaires à tous les niveaux d'enseignement.

### Taux d'inscription élevés en sixième et dans l'éducation prioritaire

S'agissant des effectifs d'élèves inscrits à l'accompagnement éducatif en 2008-2009, tous domaines d'activités confondus, leur comptabilisation dans les établissements s'est avérée délicate à effectuer. Cependant, dans l'ensemble aussi bien qu'à chaque niveau d'enseignement des collèges publics (*tableau 3*), les données nationales ont abouti à des résultats comparables à ceux de l'échantillon : c'est bien en classe de sixième que le taux d'inscription était le plus élevé (quatre élèves sur dix), il décroissait ensuite pour se stabiliser à peu près en classes de quatrième et de troisième aux alentours d'un élève sur quatre ou cinq. Dans les établissements d'éducation prioritaire, particulièrement en réseau « ambition réussite », les taux d'inscription ont été plus élevés qu'ailleurs, et toujours davantage en classe de sixième où plus d'un élève sur deux en moyenne aura participé à une ou plusieurs activités au cours de l'année scolaire. En seule référence aux données d'échantillon, l'implantation de l'établissement en zone rurale a joué en faveur des inscriptions au dispositif à tous les niveaux d'enseignement, sixième incluse. S'agissant du profil scolaire des élèves inscrits à l'accompagnement éducatif, plus de deux chefs d'établissement sur cinq (43 %) ont indiqué que la proportion d'élèves en grande difficulté scolaire correspondait à celle de leur collège dans son entier, plus d'un quart d'entre eux (27 %) seraient parvenus à les inclure dans le dispositif plus que proportionnellement, et un sur cinq (21 %) moins que proportionnellement. À l'opposé, les élèves aux résultats scolaires bons, voire très bons, ont été sous-représentés parmi les inscrits dans plus de la moitié des collèges (52 %) mais en proportion conforme à celle de l'établissement dans un collège sur quatre (25 %), leur surreprésentation ayant été peu répandue (10 % des collèges).

**TABLEAU 3 – Les taux d'inscription à l'accompagnement éducatif à chaque niveau d'enseignement, étant donnés quelques paramètres contextuels**

France métropolitaine et DOM

Niveau d'enseignement considéré	Tous niveaux d'enseignement (%)	Sixième (%)	Cinquième (%)	Quatrième (%)	Troisième (%)
<b>Paramètres contextuels considérés</b>					
<b>Collèges de la population nationale</b> (source : données agrégées centralisées par la DGESCO en juin 2009)					
<b>Tous collèges ayant transmis de l'information</b>	30,7	<b>40,4</b>	32,8	24,7	24,3
• Réseau « ambition réussite »	<u>38,1</u>	<u>52,1</u>	35,8	<u>32,4</u>	<u>32,2</u>
• Réseau de « réussite scolaire »	<u>37,3</u>	<u>49,8</u>	<u>37,9</u>	<u>31,1</u>	<u>29,8</u>
• Hors éducation prioritaire	29,1	37,9	31,7	23,1	22,7
<b>Collèges ayant participé à l'enquête et mis en place le dispositif</b> (source : données d'échantillon DEPP collectées de mars à octobre 2009)					
<b>Tous collèges pour lesquels l'information était disponible et cohérente - 561 collèges sur 623 -</b>	28,0	<b>39,9</b>	30,8	22,7	20,3
• Réseau « ambition réussite »	<u>39,3</u>	<u>55,7</u>	<u>44,1</u>	<u>35,9</u>	<u>30,4</u>
• Réseau de « réussite scolaire »	32,7	<u>50,5</u>	<u>35,9</u>	26,2	23,0
• Hors éducation prioritaire	26,0	36,8	28,7	20,8	18,7
• Implantation en zone rurale	<u>33,1</u>	41,9	<u>35,3</u>	26,4	<u>28,0</u>
• Implantation en zone urbaine	27,4	39,6	30,2	22,3	19,5

Sources : MENJVA-DEPP, MENJVA-DGESCO

### Le bilan effectué par les chefs d'établissement et les intervenants

L'expérience de l'accompagnement éducatif a généralement été perçue comme utile et enrichissante aussi bien par les chefs d'établissement que par les intervenants. Malgré la charge de travail supplémentaire qu'il impliquait pour les chefs d'établissement, la plupart n'en ont pas moins jugé cette expérience d'abord utile (41 %) et enrichissante (23 %) avant d'être éprouvante (17 %) ou décevante (5 %). Les intervenants des quatre domaines d'activités ont aussi réagi positivement, considérant toutefois l'expérience enrichissante avant d'être utile ; des réserves sont venues tempérer cette impression d'ensemble, notamment dans le domaine sportif où ont été soulevées des difficultés matérielles d'accès aux installations ou l'insuffisance de créneaux horaires disponibles.

### Trois effets positifs principalement mis en avant par les chefs d'établissement...

Du point de vue des chefs d'établissement, la participation des élèves à des activités relevant d'un domaine ou d'un autre de l'accompagnement éducatif a pu apporter des améliorations, surtout dans leur comportement général (70,6 %), leur

réussite scolaire (69,8 %) et leur motivation (63,2 %). Les autres aspects pris en considération – l'assiduité, le respect des horaires, celui des installations, la prise de responsabilité et les relations entre filles et garçons – n'ont été le plus souvent que peu affectés, dans un sens ou dans un autre, par cette participation. Il a pu aussi exister aux yeux des chefs d'établissement des effets plutôt négatifs chez les élèves, même si finalement, ils n'ont été que très peu nombreux à faire part de perceptions défavorables (5,6 %) : ils ont alors principalement souligné une détérioration de l'assiduité des élèves ou/et de leur respect des horaires, parfois aussi celle de leur attitude générale ou/et de leur comportement vis-à-vis des installations.

Une minorité de principaux (8,2 %) n'a évoqué aucun effet plutôt positif à l'accompagnement éducatif sur les élèves, ce dispositif n'ayant eu, à leurs yeux, au mieux aucune répercussion sur le comportement de ces derniers (voire un ou plusieurs effets négatifs pour 5 % de ces cas). Un bon quart de principaux (26,3 %) a noté un ou deux effets plutôt positifs parmi les huit points suggérés (accompagnés d'au moins un effet négatif dans 9 % de ces cas) ; un autre quart (25,7 %) a relevé trois effets bénéfiques (avec au moins un effet négatif dans 6 % de ces cas) et d'autres chefs d'établissement (28,1 %) en ont indiqué quatre ou cinq (avec,



dans 4 % de ces cas, au moins un effet négatif). Enfin, un peu plus d'un chef d'établissement sur dix (11,7 %) a estimé que l'accompagnement éducatif s'était accompagné d'un nombre élevé d'effets positifs sur les élèves qui en avaient bénéficié. Cette perception globale des effets de l'accompagnement éducatif sur les élèves pourrait servir d'indice d'une possible modification du climat de l'établissement consécutive à la mise en place du dispositif.

### ... d'autant plus marqués que le dispositif était en place pour la deuxième année consécutive

Il convient de souligner que de manière systématique, le constat d'effets positifs s'est amplifié avec la durée de mise en place du dispositif : ainsi, de tels effets ont été perçus sur la réussite scolaire des élèves par quatre chefs d'établissement sur cinq (81 %) là où le dispositif avait été expérimenté (en 2007-2008), alors que cette proportion est ramenée à deux sur trois (65 %) là où il était apparu du fait de sa généralisation (en 2008-2009) ; la différence a aussi été très marquée s'agissant de la motivation scolaire des élèves (respectivement 72 % et 59 % des réponses). La maturation du dispositif est donc un facteur primordial dans la perception d'effets positifs sur les élèves.

### Une amélioration de la confiance en soi perçue par nombre d'intervenants

Les intervenants dans le domaine de l'aide aux devoirs et aux leçons ont été très nombreux à percevoir des effets favorables sur les élèves : ils ont ainsi d'abord constaté une reprise de confiance des élèves en leurs capacités (96 % dont 76 % ont perçu cet effet avec une intensité forte ou moyenne) et une amélioration de leurs résultats scolaires (94 % dont 70 % un effet important) ; de façon un peu moins massive, ils ont aussi pointé un rattrapage des retards accumulés, une amélioration de leur capacité à communiquer ou/et de leur comportement. Par ailleurs, les deux tiers de ces intervenants (67 %) ont déclaré qu'une majorité d'élèves leur semblaient, depuis le début de l'année scolaire, plus assidus, plus attentifs, alors que selon nombre de chefs

d'établissement (45 %), le défaut d'assiduité pouvait se révéler être un frein au fonctionnement du dispositif. S'agissant des améliorations qu'ils percevaient au plan cognitif, les intervenants ont relevé en premier lieu la compréhension (87 %), loin devant la concentration (64 %), le sens de l'effort (59 %), le goût du travail bien fait (59 %), la mémorisation (57 %) et l'expression écrite (57 %).

Dans les autres domaines d'activités, les intervenants ont confirmé l'importance des effets du dispositif : en matière de renforcement de la confiance en soi, sept personnes sur huit ayant conduit des activités dans le domaine de la pratique artistique et culturelle et celui de la pratique d'une langue vivante étrangère ont perçu un tel effet (respectivement 87 % et 88 %), dont la plupart de façon importante (respectivement 60 % et 57 %). Tandis qu'une amélioration globale de certains comportements individuels s'est ensuite imposée aux yeux des intervenants du premier domaine cité (à 83 %, dont 42 % de façon marquée), c'est une amélioration de l'expression orale qui a été soulignée par les intervenants du second (à 83 %, dont 39 % de façon importante). En outre, l'accroissement de la confiance en soi et du sentiment de responsabilité a concerné une majorité ou la presque totalité des élèves pris en charge, selon plus de sept intervenants sur dix (respectivement 75 % et 72 % dans les deux domaines considérés). La plupart des intervenants dans le domaine de la pratique sportive (plus de neuf sur dix) ont estimé que les élèves dont ils s'occupaient, en majorité ou en totalité, paraissaient motivés, enthousiastes ou/et dynamiques, ce qui témoignait probablement du plaisir de pouvoir pratiquer des activités choisies ; de plus, ils ont noté qu'en majorité si ce n'est en totalité, ces élèves parvenaient à acquérir une meilleure estime d'eux-mêmes (70 % des principaux) ou/et à développer leur autonomie (63 %). D'autres types d'effets favorables ont pu être rapportés par les intervenants, notamment quand ces derniers étaient enseignants, concernant certains aspects de leurs pratiques professionnelles que d'autres ont pu infléchir, et la qualité des contacts établis avec les élèves.

## Des perspectives pour l'accompagnement éducatif

### Un souhait de voir s'investir un plus grand nombre d'enseignants

Malgré ces constats encourageants, trois chefs d'établissement sur quatre ont déploré la difficulté à mobiliser davantage d'enseignants dont ils regrettaient parfois ou même souvent le manque de motivation chez certains (75 %) ou des interférences d'emplois du temps (72 %), venant l'un comme les autres freiner le bon fonctionnement du dispositif. Plus de deux intervenants sur trois dans le domaine de l'aide aux devoirs et aux leçons souhaitaient d'ailleurs plus de concertation avec les professeurs des élèves concernés. La rigidité des horaires des transports scolaires a été un autre frein mentionné par six chefs d'établissement sur dix et un intervenant sur quatre du domaine de la pratique sportive, lesquels étaient de surcroît assez nombreux (35 %) à s'estimer mécontents des plages horaires dédiées à leur activité. Il semble alors logique que, parmi un ensemble de conditions susceptibles d'améliorer le fonctionnement du dispositif dans leur collège, deux chefs d'établissement sur trois aient appelé de leurs vœux l'investissement d'un plus grand nombre d'enseignants et que, par ailleurs, près de la moitié aient souhaité une meilleure articulation des activités de l'accompagnement éducatif et du travail mené en classe. Deux chefs d'établissement sur cinq ont soulevé la nécessité d'une meilleure organisation des transports scolaires et un sur quatre celle de repenser la question des horaires en général. Face au choix plus restreint des moyens prioritaires destinés à accroître l'efficacité du dispositif, la question de l'articulation de l'enseignement et de l'accompagnement éducatif leur a semblé plus cruciale que le ciblage des élèves.

### Pouvoir cibler le public d'élèves afin de mieux répondre aux besoins

Les intervenants de l'aide aux devoirs et aux leçons étaient en première ligne pour juger de l'efficacité de leur implication, grandement facilitée, selon eux, par la motivation des élèves et leurs attentes (respectivement

63 % et 54 % des réponses). Sans vouloir se leurrer sur la portée de leur intervention, reconnaissant volontiers que l'aide prodiguée ne profitait qu'à un certain type d'élèves et que l'évaluation était rendue difficile à mener en raison de l'hétérogénéité et de l'instabilité des groupes, plus d'un sur deux (54 %) a préconisé de cibler plus soigneusement le public d'élèves bénéficiaires. Ils ont réitéré la nécessité de tenir compte non seulement de la motivation des élèves – l'assiduité dont ils faisaient preuve et la qualité de leur participation en étant la marque –, mais aussi de leurs besoins, sans que soit remis en cause le principe du volontariat auquel une majorité restait attachée. Le traitement de la difficulté scolaire a été cité en tête des priorités de formation (61 %). De leur côté, la plupart des intervenants du domaine de la pratique sportive ont exprimé le souhait de diversifier leur offre d'activités et de la rendre plus accessible à un public élargi et mieux ciblé, en vue de répondre à des besoins spécifiques (obésité, mauvaise hygiène de vie, milieu très défavorisé, élèves non nageurs, etc.).

### Lier l'accompagnement éducatif à l'enseignement et aux autres actions

Les intervenants des quatre domaines d'activités – aide aux devoirs et aux leçons, pratique artistique et culturelle, pratique sportive et pratique d'une langue vivante étrangère – ont en majorité souhaité continuer de s'impliquer dans l'accompagnement éducatif, moyennant des améliorations (respectivement 65 %, 57 %, 65 % et 50 % dans ces domaines). Outre une volonté de diversifier les activités proposées aux élèves quel que soit le domaine considéré, ont émergé des projets visant une meilleure cohérence des contenus d'apprentissage, compte tenu des dispositifs existants. Les intervenants de l'aide aux devoirs et aux leçons ont exprimé des idées témoignant de la complexité des situations vécues : suivi des élèves, orientation à partir d'un projet, « contrats de révision », travail direct sur la motivation, approfondissement d'une matière ou travail en transversalité, mais aussi nécessité à la fois de distinguer l'étude d'une véritable aide aux devoirs et

de ne jamais empiéter sur le soutien ayant lieu en classe. Les intervenants de la pratique sportive, de leur côté, ont formulé très fréquemment le vœu d'une délimitation plus claire des champs d'action respectifs de l'accompagnement éducatif et de l'association sportive, trop souvent vécus sur un mode concurrentiel.

Au total, la variété des suggestions des intervenants pour stabiliser ou développer le dispositif, alliée à l'insistance d'une partie des chefs d'établissement pour en rappeler l'intérêt, témoigne d'une volonté partagée de voir l'accompagnement éducatif pérennisé dans les collèges, tant du fait de son utilité pour les élèves, notamment ceux en difficulté scolaire et sociale, que du fait de la dynamique enclenchée qui semble conduire à une amélioration du climat scolaire au sein des établissements.

#### Pour en savoir plus

Bulletin officiel de l'éducation nationale, n° 28, 19 juillet 2007, circulaire n° 2007-115 du 13 juillet 2007.

Bulletin officiel de l'éducation nationale, encart au n° 25, 19 juin 2008, circulaire n° 2008-080 du 05 juin 2008.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

**Chi-Lan Do et  
Roseline Verdon, DEPP B4**

### Méthodologie

Un échantillon aléatoire de 684 collèges, publics uniquement, a été constitué en janvier 2009, représentatif, par construction (tirage uniforme dans une base stratifiée), de la population des collèges publics de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion) selon l'appartenance éventuelle de l'établissement à un dispositif d'éducation prioritaire (réseau « ambition réussite », réseau de « réussite scolaire », mais aussi, à une période transitoire pour le système d'information, zone d'éducation prioritaire et réseau d'éducation prioritaire, qui n'avaient pas encore complètement disparu) d'une part, et le caractère rural ou non de son implantation géographique d'autre part (taux de sondage d'environ 13 %). Des informations, tant qualitatives que quantitatives, ont été recueillies pour l'année en cours à partir du mois de mars, par voie de questionnaires, auprès des chefs d'établissement ou de leur adjoint mais aussi auprès d'intervenants, enseignants ou non, sélectionnés dans les quatre domaines d'activités visés par ce dispositif (taux de sondage d'environ 3 % dans les trois premiers domaines et de 5 % dans le dernier).

Le nombre d'intervenants sélectionnés dans chaque collège était fonction, dans deux des quatre domaines, du nombre de ceux qui, respectivement, y menaient des activités durant toute ou partie de l'année en cours ; en outre, les personnes retenues l'ont été sur une base en principe aléatoire.

Un peu plus de neuf collèges sur dix (624 collèges sur les 684 qui furent échantillonnés initialement, soit 91,2 % de l'ensemble) auront restitué, notamment par la voie des chefs d'établissement, des informations sur la mise en place du dispositif d'accompagnement éducatif et ont été considérés comme participants à l'enquête.

*In fine*, afin de tenir compte du nombre plus ou moins élevé d'intervenants qui pouvait exister dans un domaine d'activités donné en certains endroits, nombre qui n'était connu qu'en moyenne au moment de l'échantillonnage (janvier 2009), il a été nécessaire de pondérer les données individuelles émanant des intervenants répondants en s'appuyant sur les caractéristiques contextuelles des collèges concernés (variables de stratification de la base de sondage).

